

LA « UNE », SUITE  
 ▶ Entretien avec Enora Peronneau Saint-Jalmes pour « Crimes sexuels et société à la fin de l'Ancien Régime »

LITTÉRATURE  
 ▶ Arno Bertina, Emilie Guillaumin, Harry Crews, Jim Harrison, Najwa M. Barakat

ENTRETIEN  
 ▶ Viet Thanh Nguyen: « Raconter la violence du point de vue de celui qui la subit »



HISTOIRE D'UN LIVRE  
 ▶ La nouvelle édition de « Lettres européennes »

RENCONTRE  
 ▶ Leila Guerriero: « Ne pas parler à la place des autres »



# L'enfant, le prédateur et le juge : une histoire médiévale

L'historien Didier Lett a étudié les registres criminels de Bologne entre 1343 et 1474. Son essai, « Viols d'enfants au Moyen Age », renouvelle en profondeur la compréhension actuelle d'une question plus sensible que jamais, la pédocriminalité



ALE+ALE

MARIE DEJOUX

**V** iols d'enfants au Moyen Age est une première : jamais historien, jusqu'à Didier Lett, ne s'était emparé de ce sujet. La violence sexuelle à l'égard des enfants, rappelle le professeur d'histoire médiévale à l'Université de Paris, fait pourtant partie des crimes les plus sévèrement punis à l'époque. D'abord, parce que les enfants font, comme aujourd'hui, l'objet d'une protection et d'une attention toutes particulières. Ensuite, parce que l'on conçoit alors ce crime comme une source de perversion – les violeurs transmettraient leur vice aux enfants, qu'ils contamineraient définitivement. Enfin, parce que le viol des enfants porte atteinte à une valeur qui structure profondément les sociétés médiévales : l'honneur.

En dépouillant les fillettes de leur bien le plus précieux, leur virginité, le viol rend difficile leur mariage et jette l'opprobre sur elles, leurs parents et tout leur clan familial. Mais le viol des garçonnets affecte la société plus gravement encore. C'est ce qui explique que le nom des garçons soit plus souvent tu que celui des filles dans les registres criminels de Bologne qu'étudie Didier Lett entre 1343 et 1474. Pour autant, l'historien observe un ratio sexuel parfaitement équilibré parmi les 130 petites victimes repérées. Crime désigné comme « énorme » par les médiévaux, le viol des garçons, même s'il semble moins fréquent, est en effet plus systématiquement poursuivi par les édiles.

En comparant le viol des enfants de l'un et l'autre sexe, Didier Lett se livre à une étude de genre dans les règles de l'art, qui se révèle fertile, essentielle, ne serait-ce que parce que, si le viol des femmes au Moyen Age a parfois été étudié,

celui des hommes, qui plus est celui des garçons, est, lui, resté dans l'ombre. Cette approche de la documentation permet ainsi à l'historien de renouveler en profondeur, en l'enrichissant, notre compréhension d'une question plus sensible que jamais, la pédophilie.

Les 91 violeurs repérés par Didier Lett sont tous des hommes, qui viennent de tous les milieux sociaux, mais qui connaissent davantage leurs victimes quand il s'agit de filles. Ces dernières sont en moyenne plus jeunes de deux ans que les garçons, ce qui correspond d'ailleurs à leur majorité sexuelle, 12 ans, contre 14 pour les garçons. Passé cet âge, se pose la question du consentement, toujours supposé pour les filles, qui,

**Si un violeur de garçons sur deux est condamné à mort, il n'y en a plus qu'un sur cinq du côté des filles. « Le viol féminin est réparable, le viol masculin irrémédiable », impardonnable, écrit l'auteur**

depuis Eve, sont par essence considérées comme des tentatrices. Dans leur cas, il faut apporter au juge la preuve de leur virginité, même quand elles sont très jeunes. Sans cela, elles ne sauraient être considérées comme victimes de pédocriminalité.

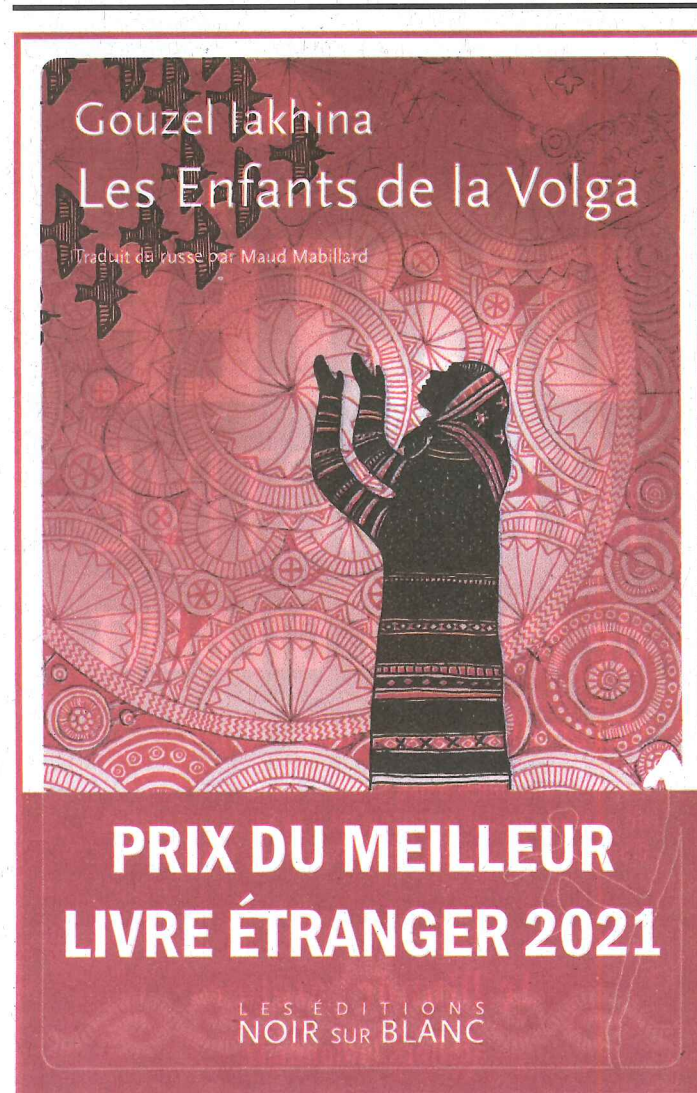
Très grave, ce crime expose ceux qui le commettent à la peine capitale, décapitation pour les violeurs de filles, bûcher

pour ceux des garçons. Mais la véritable inégalité de traitement n'est pas là : si un violeur de garçons sur deux est, de fait, condamné à mort, il n'y en a plus qu'un sur cinq du côté des filles. « Le viol féminin est réparable, le viol masculin irrémédiable », impardonnable, écrit Didier Lett. Car celui qui agresse sexuellement un garçonnnet n'est pas qu'un violeur d'enfant. Il est aussi, et surtout, abject aux yeux de Dieu et des hommes parce qu'il est « sodomite ».

Là est le cœur de l'ouvrage, et son point de bascule. L'énormité du crime repose en effet sur la notion de sodomie, crime qui oppose des victimes connues « selon la nature » et d'autres connues « contre la nature », c'est-à-dire « à la manière d'une femme » pour les garçons, transgression majeure, puisqu'elle touche à l'ordre du monde. « Ce n'est pas le viol d'un garçon qui est considéré comme plus horrible que celui d'une fille, souligne Didier Lett, mais le fait qu'il soit catégorisé comme un acte de sodomie. » Le genre, dès lors, passe au second plan, le mot « sodomie » englobant, au Moyen Age, l'ensemble des pratiques sexuelles non reproductives, dénoncées par l'Eglise et réprimées par la justice : la sodomie dans son acception moderne, y compris entre personnes de sexe différent, mais aussi la zoophilie, la masturbation et le coït intercrural. Imposée à des petites filles, cette pratique, qui consiste à éjaculer entre leurs cuisses, rend leur viol aussi grave que celui des garçons.

Or, c'est dans cette conception extensive du péché sodomite médiéval qu'il

LIRE LA SUITE PAGE 2





# Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les affaires de viol, «une quête intense de vérité»

L'historienne Enora Peronneau Saint-Jalmes a étudié les « crimes sexuels à la fin de l'Ancien Régime ». Son livre éclaire un pan important de l'histoire des femmes

ENTRETIEN

PROPOS REÇUEILLIS PAR FLORENT GEORGESCO

**D**ans *Crimes sexuels et société à la fin de l'Ancien Régime*, Enora Peronneau Saint-Jalmes analyse trente et une affaires de violences sexuelles jugées autour d'Auxerre et Sens entre 1695 et 1780. Ce panorama unique d'une réalité méconnue, adapté d'une thèse soutenue en 2020, a valu à la jeune historienne – elle a 26 ans – de recevoir la première bourse Victor-Baubet, créée par les éditions Perrin en partenariat avec l'École nationale des chartes, dont elle est issue.

**Les violences sexuelles demeurent un sujet peu traité par les historiens, à de rares exceptions près, comme l'« Histoire du viol », de Georges Vigarello (Seuil, 1998). Comment l'expliquez-vous ?**

Il est vrai qu'avant Vigarello, il n'y avait presque rien. Et, depuis, il n'y a pas eu grand-chose non plus, sauf sur des points particuliers, ou au détour d'études dont ce n'était pas l'objet principal. Le sujet a, bien sûr, un aspect répulsif. Mais, surtout, la grande rareté des sources est démotivante. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve que 1 % à 2 % d'affaires de ce type parmi les dossiers judiciaires. C'est ce qu'on appelle le « chiffre noir » des crimes sexuels, qui peut notamment s'expliquer par le fait qu'une partie des violences

n'étaient pas déclarées. Mais il est tout de même possible de trouver des éléments. Nous sommes d'ailleurs de plus en plus nombreux à nous intéresser au sujet.

**De quelle manière y êtes-vous venue ?**

Avant lu le livre de Vigarello, je savais qu'il y avait quelque chose à faire. Or, j'ai aussi un intérêt personnel pour ce qui se passe dans la société autour des violences sexuelles. Les causes féministes me tiennent particulièrement

à cœur. Et j'ai toujours aimé les histoires de procès. Je crois que j'ai eu envie de mener ma propre enquête, pour éclairer un pan important de l'histoire des femmes.

J'avais d'ailleurs une vision préconçue de ce que j'allais trouver – globalement, une forme de « culture du viol ». Mais j'ai fini par comprendre qu'il fallait mettre mes hypothèses de côté. J'allais bien voir. Je tirerais mes conclusions ensuite. Et je dois dire que j'ai été surprise par ce que j'ai trouvé. Cela a balayé beaucoup de mes préjugés.

**L'un d'eux était que l'Ancien Régime entretenait, au minimum, une indifférence à l'égard des violences sexuelles...**

C'était pour moi, au début, l'hypothèse la plus probable pour expliquer la pauvreté des archives. Et puis, j'ai mesuré l'investissement de la justice. Il y a une quête intense de la vérité, pour laquelle beaucoup d'argent est dépensé. Je ne m'y attendais pas du tout. Le viol, en réalité, est considéré comme un crime odieux, qui doit être châtié sévèrement.

**D'un autre côté, le poids des stéréotypes est grand. En particulier, les récits de viol suivent systématiquement un scénario préétabli...**

La situation traditionnelle, c'est un homme qui surprend une femme ou une fille dans une activité innocente, chez elle, au travail, ou en sortant de l'école s'il s'agit d'une enfant (dix des victimes, dans mes dossiers, sont des petites filles). Une femme, par exemple, n'est pas censée être dehors, le soir, en train de faire la fête. L'homme, lui, doit être dans le corps-à-corps. Elle dit non, elle se débat, mais il la prend de force et la laisse ensuite dans un état de désolation.

C'est une scène figée, avec des caractères prédéfinis, qu'on retrouve dans les fables ou les pièces de théâtre. Ce scénario est également important au cours de la procédure judiciaire. S'il y a une variation, la parole de la victime pourra être remise en cause. Pour autant, la justice n'est pas paralysée par ces schémas. On

## Le viol, un fait social total

« CE CRIME NE PEUT ÊTRE TOLÉRÉ, PARDONNÉ NI OUBLIÉ », écrit Jeanne Roussel dans la supplique qu'elle adresse à la justice en 1731. La jeune femme vient d'être attaquée par un groupe de soldats sur le chemin qui relie Auxerre à Dijon. L'un d'eux au moins l'a violée, que les juges identifient bientôt comme un certain François Bardot. Il est condamné à mort. On ignore si la plaignante a obtenu qu'il soit pendu devant sa porte, pour répondre « aux reproches que les mauvais esprits pourraient lui faire sur le malheur qui lui est arrivé », comme elle le demandait aussi. Mais le crime, en effet, n'a pas été pardonné, et la vie de Jeanne Roussel peut reprendre. Elle se marie quelques années plus tard. On lui connaît un enfant – une fille.

En choisissant d'étudier un nombre réduit de dossiers criminels, sur un territoire restreint, Enora Peronneau Saint-Jalmes fait preuve d'une belle maîtrise des ressources d'incarnation qu'offrent les archi-

ves. Comment se faire une idée précise de la manière dont les violences sexuelles étaient vécues sous l'Ancien Régime ? La méthode suivie, toute de vision rapprochée, permet à l'historienne de multiplier les angles, entre histoire sociale, culturelle, judiciaire, de la sexualité, du genre ou, bien sûr, des femmes. « La vague créée par le crime défère sur une communauté tout entière », écrit-elle. La force de son livre tient à cette manière d'ériger les violences sexuelles en un fait social total, bien plus riche et nuancé que l'idée qu'on a l'habitude d'en avoir pour l'époque traitée. Analyse minutieuse, d'une rigueur et d'une prudence interprétatives rarement mises en défaut, ce défrichage d'une voie historiographique peu fréquentée a aussi, par là, valeur de manifeste pour la complexité et l'imprévisibilité de l'histoire. ■ FL. GO.

**CRIMES SEXUELS ET SOCIÉTÉ À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME, d'Enora Peronneau Saint-Jalmes, Perrin, 362 p., 25 €, numérique 17 €.**

pourrait s'attendre à ce que, dès qu'on a un doute sur la probité de la femme, l'enquête se close rapidement, mais elle est souvent menée à son terme et on a des condamnations effectives.

**Il ressort de votre travail un tableau contrasté. Vous montrez une société profondément patriarcale, où la misogynie est puissante. En même temps, il y a des possibilités de résister...**

La misogynie est, en effet, incontestable. Une femme habillée de manière provocante a du mal à être reconnue comme victime, de même qu'une femme adultère. Au demeurant, il y a des éléments d'une culture du viol dans les représentations sociales, dans la littérature par exemple. Sans même parler de Sade, le schéma, à la Choderlos de Laclos, de l'homme qui dévergondé une fille, y compris de force, est prégnant.

Mais est-ce que cela correspond à la réalité ? Ce que j'ai pu observer, en tout cas, c'est que tout cela entre en contradiction avec la manière dont les enquêtes sont menées. Par exemple, l'imaginaire du droit de cuissage est toujours présent et, de fait, à l'époque, il y a des abus de maîtres sur des servantes. Seulement, ce n'est pas toléré. Ces cas se retrouvent devant la justice comme les autres, et suscitent le même opprobre social.

Au-delà, les femmes, dans mes sources, montrent une grande force de caractère. Elles sont capables de se présenter en tant que parties civiles sans être accompagnées par un homme, de payer le procès, de prendre des initiatives, d'écrire des suppliques. Elles ne sont pas du tout passives, au contraire. Ce sont des femmes qui ne se laissent pas faire. ■

## Belle Epoque, passions tristes

La Belle Epoque, coincée entre la débâcle de 1870 et le déclenchement de la première guerre mondiale, fut le théâtre d'un autre conflit, certes moins sanglant : la « guerre des sexes » qui déchira la société française, selon François Bafoil. Le sociologue en dessine un panorama dans son nouvel essai, *La Femme hallucinée. Construction de la faute sexuelle dans la société française entre 1870 et 1914* (Hermann, 226 p., 24 €), en se concentrant sur un personnage fantasmatique qui devient alors central : la prostituée. Porteuse du « mal caché », du « virus » dont la société doit à toute force se protéger – quand, à travers la littérature, elle ne le contemple pas avec une délectation coupable –, cette figure relèverait d'une « hallucination » : « ligo-tée dans les discours portés sur elle sans qu'elle puisse énoncer le sien », elle serait l'objet manquant de la réalité sociale, comme un pur jeu de reflets dans lequel apparaîtraient l'angoisse et la haine suscitées par les femmes. Une forme de ventriloquie de la domination masculine, dont François Bafoil, dans une analyse serrée, parfois ardue, éclaire les ressorts et les effets, de la violence punitive envers les femmes à la brutalité homophobe, issue des mêmes passions tristes. FL. GO.

faudrait, selon Didier Lett, rechercher la source de la confusion entretenue aujourd'hui encore par certains entre homosexualité et pédophilie, qui met sur le même plan des pratiques sexuelles consenties et non consenties. L'historien note d'ailleurs que cette confusion a paradoxalement été alimentée dans les années 1980 par une historiographie militante qui, soucieuse de rendre visible la persécution des homosexuels au Moyen Âge, a trop rapidement fait des « sodomites » croisés dans la documentation médiévale des hommes attirés par le même sexe. Sans répéter les pédo-criminels.

Etablir, comme le fait ici Didier Lett, l'âge des protagonistes, mettre au cœur de l'analyse les notions de consentement et de genre sont donc des procédés neufs et éminemment utiles. L'un des mérites de cet ouvrage important est de tracer une ligne de partage ferme entre, d'une part, un crime commis à l'encontre d'enfants et, de l'autre, une forme d'amour entre adultes. Le paradoxe et le scandale étant, comme le souligne l'historien, que notre langue continue de limiter à la seule pratique sexuelle, par le terme d'« homosexualité », ce qu'il conviendrait de caractériser comme de l'homo-affectivité, tout en désignant par le terme de « pédophilie », étymologiquement l'« amour des enfants », le crime qui consiste à les violer. C'est pourquoi Didier Lett se revendique historien de la « pédo-criminalité », non de la pédophilie. Les 91 violeurs dont il brosse le portrait n'ont rien d'aimant, et les 130 enfants dont il égrène les noms, liste qu'il place symboliquement en tête de son ouvrage, sont assurément des victimes, qu'ils soient garçons ou filles. ■

MARIE DEJOUX

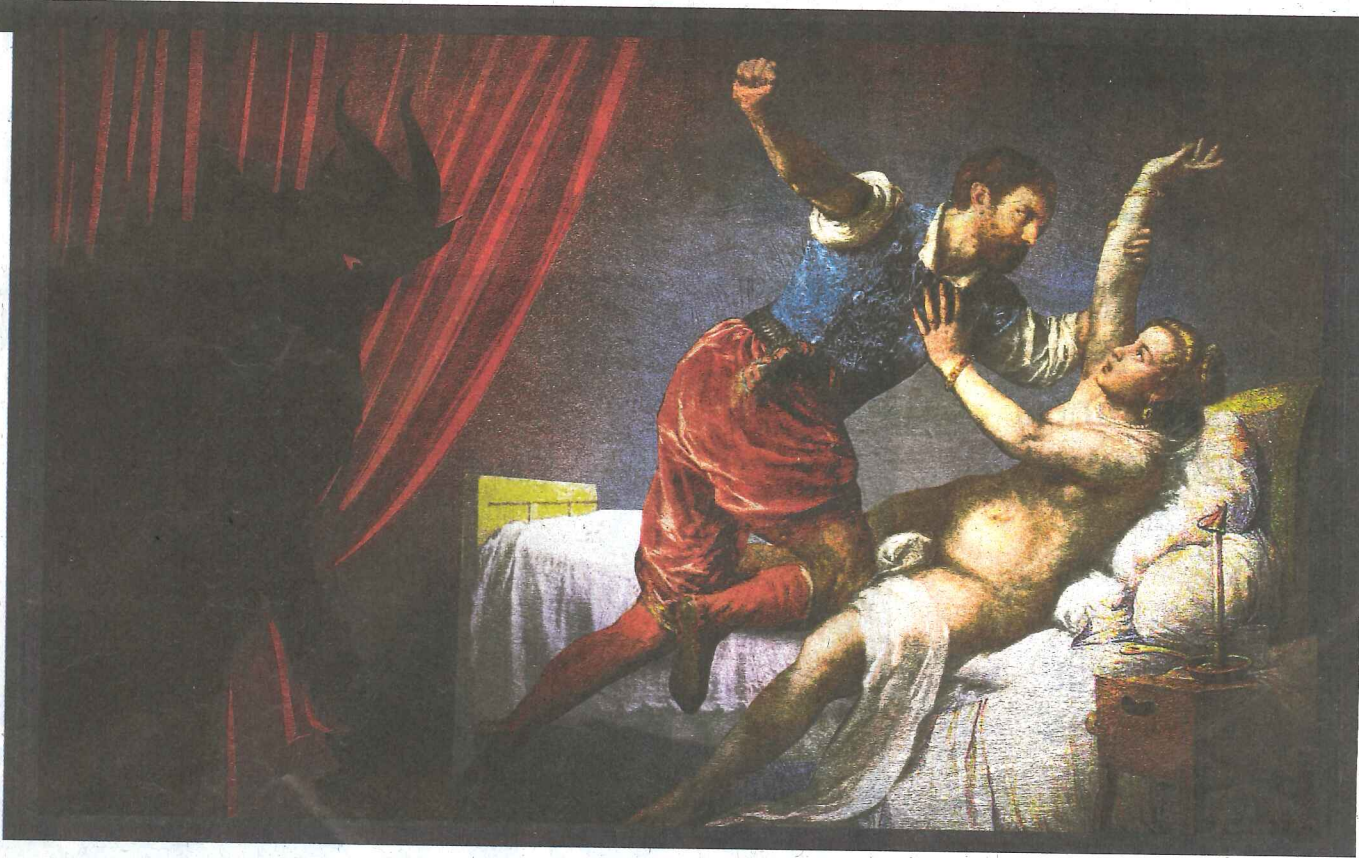
**VIOLS D'ENFANTS AU MOYEN ÂGE. GENRE ET PÉDOCRIMINALITÉ À BOLOGNE. XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLE, de Didier Lett, PUF, 376 p., 27 €, numérique 21 €.**

**DICTÉE INTERACTIVE**  
de MURIEL GILBERT

Mercredi 15 décembre - 18h30

Une « visiodictée » d'une heure et demie, où chacun s'essaie joyeusement à éviter les embûches d'une langue complexe, réjouissante et... farceuse.

Le Monde | Ateliers  
ateliers.lemonde.fr



ALE+ALE